



N° de gestion 2021B08505

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 20 août 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 903 799 385 R.C.S. Lyon
Date d'immatriculation 04/10/2021
Dénomination ou raison sociale **AS DEPANN**
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Capital social 1 000,00 Euros
Adresse du siège 10 Rue du Clos Binet 69390 Millery
Activités principales Travaux de plomberie, sanitaire, chauffage, serrurerie. Vente, installation, maintenance et dépannage de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation. Le négoce de tous matériels, pièces ou accessoires relevant directement ou indirectement à ces activités.
Durée de la personne morale Jusqu'au 04/10/2120
Date de clôture de l'exercice social 30 septembre
Date de clôture du 1er exercice social 30/09/2022

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

Nom, prénoms SEBTI Abdeloualid
Date et lieu de naissance Le 10/11/1985 à Oullins (69)
Nationalité Française
Domicile personnel 10 Rue du Clos Binet 69390 Millery

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 10 Rue du Clos Binet 69390 Millery
Activité(s) exercée(s) Travaux de plomberie, sanitaire, chauffage, serrurerie. Vente, installation, maintenance et dépannage de systèmes de chauffage, de climatisation et de ventilation. Le négoce de tous matériels, pièces ou accessoires relevant directement ou indirectement à ces activités.
Date de commencement d'activité 01/10/2021
Origine du fonds ou de l'activité Création
Mode d'exploitation Exploitation directe

OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Mention n° F21/076538 du 04/10/2021
L'activité artisanale déclarée a été enregistrée sous condition suspensive de l'immatriculation au répertoire des métiers. La justification de cette immatriculation doit être fournie au greffe dans le mois de la date déclarée du début de cette activité. Faute pour l'assujetti de respecter ce délai, le greffier procède comme il est dit au 2ème alinéa de l'article R 123-100 du code de commerce.

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT